

## La grande mamelle nourricière



La Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal (FONGS-Action paysanne) a présenté son bilan stratégique 2013, les 29 et 30 octobre derniers. C'est un point sur la réalisation à mi-parcours de son Plan stratégique 2011-2015, qui vise à améliorer durablement la capacité des exploitations familiales à nourrir le Sénégal et à contribuer à la création de richesses aux différents niveaux.

Les exploitations familiales (EF) peuvent nourrir le Sénégal», assure Babacar Diop, président de la Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal (FONGS-Action paysanne), au cours de l'atelier de présentation du bilan stratégique à mi-parcours du plan quadriennal (2011/2015) de l'organisation. D'après lui, la FONGS «a réalisé de 2009 à 2010, un travail approfondi d'évaluation de la productivité des exploitations familiales qui a permis au mouvement paysan sénégalais, sous l'égide du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR), d'établir et de partager une connaissance plus précise et actualisée du fonctionnement et du rôle économique des exploitations familiales».

En effet, les exploitations familiales sont présentes sur tout le territoire national et représentent 95 % des exploitations agricoles. Elles répondent à 60 % de la demande nationale en alimentation et emploient près de 50 % de la population nationale. De même 91 % de leur main d'œuvre est familiale (57 % masculine et 43 % féminine) selon une étude présentée par la FONGS lors d'un forum international organisé avec le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR) à la fin de 2010. «Les EF sont présentes dans les six zones agro écologiques du Sénégal, dans 40 sous-zones et 113 collectivités locales», nous indique le Secrétaire général de la FONGS, M. Nadjirou Sall. Les EF sont actives dans tous les secteurs, notamment l'agriculture, l'élevage,

la pêche et la foresterie. De même elles touchent à plusieurs filières de production que sont le riz, l'oignon, l'arachide, les céréales sèches. l'arboriculture, le maraîchage, etc.). Sous l'autorité du chef de famille, elles fonctionnent avec l'assemblée de famille comme cadre de concertation, de planification et de suivi des activités. Elles sont liées à des groupements villageois rattachés à une association comme celles qui sont membres de la FONGS et qui sont présentes à travers tout le pays. «Les travaux de la FONGS montrent que les EF sont résilientes mais aussi qu'elles font face à d'énormes difficultés : insécurité foncière, financement insuffisant, politique de soutien insuffisante, difficultés d'accès au crédit, etc.», ajoute Nadjirou Sall.

## **RÉSULTATS DU TRAVAIL DE SUIVI** EFFECTUÉ PAR LA FONGS

Les EF qui ont fait l'objet d'un suivi sont situées dans les six zones agro-écologiques (346 dans la vallée du fleuve Sénégal, 160 dans les Niayes (EF), 81 dans la zone sylvopastorale, 687 dans le bassin arachidier, 255 au Sénégal oriental et 282 en Casamance. 20 % des exploitants sont en insécurité. Leurs activités agricoles et d'élevage leur permettent à peine de vivre 3 mois. Avec en moyenne 6 ha par EF ils en exploitent environ 50 %, faute d'équipements et autres facteurs techniques et économiques. Leurs revenus non agricoles sont insuffisants ou faiblement réinvestis dans l'agriculture. A côté d'eux, on

dénombre 68 % en situation intermédiaire et seuls 12 % sont excédentaires et en sécurité. «Les EF étudiées contribuent à la sécurité alimentaire et à la création nationale de richesses à travers leurs productions primaires, mais aussi non agricoles», a souligné M. Diop. Qui ajoute: «elles nourrissent directement 17 personnes par EF et, par la vente de leurs produits, elles participent à la sécurité alimentaire d'un nombre beaucoup plus important de personnes. Elles ont pu en moyenne satisfaire 56 % de leurs besoins à partir des activités primaires en 2012»

Selon les résultats de l'étude, leur contribution à la création nationale de richesses est estimée en 2012 à 468 773 F CFA/EF pour les EF en insécurité, à 1 109 260 F CFA/EF pour les EF de niveau intermédiaire et à 2578 500 F CFA/EF pour les EF en plus grande sécurité. Elles se sont désormais insérées dans le marché et participent aux échanges économiques de biens et services en mettant en moyenne 48 % de leurs produits sur le marché. Même les plus faibles mettent 37 % de leurs produits sur le marché. De plus, les EF maintiennent et génèrent des emplois (en moyenne 9 emplois agricoles par EF suivie) et leurs investissements profitent à la communauté nationale.

Enfin, elles entretiennent et enrichissent le «capital national» au niveau des terres (fertilisation, association agriculture-élevage), des terroirs (exploitation durable des ressources, mises en défens, aménagements...), du cheptel (constitution et entretien de troupeaux), du capital semencier (production de semences paysannes et certifiées) et du capital social (transmission de connaissances en agriculture, élevage, gestion des terroirs et transmission des valeurs et cultures paysannes).

## DES ESPOIRS POUR L'AVENIR DES EXPLOITATIONS FAMILIALES

M. Babacar Diop, président de la FONGS, espère que les résultats de ce travail contribueront à booster l'application de la Loi d'orientation Agro Sylvo Pastorale (LOASP). «Malheureusement, nous dit-il, l'agriculture familiale ne bénéficie pas suffisamment de l'attention requise. Pourtant, elle occupe une place importante au Sénégal et ses résultats démontrent sa pertinence, ses atouts et son potentiel. Selon des statistiques officielles de la DAPSA et de l'ANSD, 80 % des productions agricoles du Sénégal sont issues de l'agriculture familiale et 69,3 % des produits du panier de la ménagère sont des produits locaux (ANSD, 2008)».

> Aminata DIENE (stagiaire)



La Gazette du Pays et du Monde - N°220 du 21 au 28 Novembre 2013 - P 24